

Ces stages d'entraînement sont destinés aux mordus de glisse de tous âges qui désirent apprendre ou progresser en wakeboard en peu de temps lors d'un séjour inoubliable. Notre but: des stages de qualité au prix le plus bas, avec des entraîneurs de qualité sur les meilleurs téléskis-nautiques d'Europe. D'autres activités sur la région sont proposées pendant les temps de repos. (stand-up paddle, skateboard, accro- branche, water-jump etc). Les repas sont fait maison et tout le monde vit en communauté dans la bonne ambiance propre aux A Camps. Les campeurs sont logés dans le meilleur chalet du camping à 2 km du spot de wake à Céret. Arrivées le dimanche à 17h directement au camping ou à la gare de Perpignan avant 14h30. Départ le vendredi en début d'après-midi.

Les participants sont aussi filmés avec une caméra pour la très efficace vidéo correction du soir. Une vidéo est éditée puis mise en ligne à la fin de chaque stage (www.afreestylecamp.com) (Facebook/A Camps)

Du niveau débutant à expert, l'âge minimum pour s'inscrire est de 8 ans mais il est indispensable que le stagiaire soit autonome dans la vie courante.

*** Le stage comprend:**

- 5 jours de pension complète
- 5 demi-journées de wakeboard au superbe TSJ de St-Jean-pla-de-corts
- 1 demi-journée au terrible Frenzy palace, water-jump de Toreille
- 1 demi-journée stand-up-paddle au CBCM de St-Cyprien
- 1 demi-journée de parcours dans les arbres et sa tyrolienne géante
- La location du matériel
- Visite de la côte Vermeil et jeux de plage

(draps de lit non compris)

Merci d'avoir choisi les stages d'entraînement "A Camps" !

FICHE D'INSCRIPTION A CAMP WAKEBOARD 3

Date limite d'inscription le 12 aout 2017

* Renseignements stagiaire:

Nom / Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Tel : Mail :

* Renseignements du représentant légal (pour les stagiaires mineurs uniquement):

Nom / Prénom :

Adresse.....

Tel : Mail :

Une semaine 590€

Adhésion à l'association ADESIF de 50€ pour l'année incluse soit 540€ pour les stagiaires ayant déjà participé au A Camp 7.1 ou 7.2

* **Règlement par chèque** de la totalité de la somme (2 chèques possibles) à envoyer simultanément avec la fiche d'inscription (pages 2 et 3 uniquement) dûment complétée et la fiche sanitaire par courrier simple à l'ordre de l'association ADESIF chez Marie-Louise Dordan, 11 rue Gustave Violet 66000 PERPIGNAN.

* **Règlement par virement** de la totalité de la somme (IBAN: FR 76 1660 7000 1988 1211 8583 370 // BIC: CCBPFRPPPG). Envoyer la fiche d'inscription (pages 2 et 3 uniquement) dûment complétée et la fiche sanitaire à la même adresse ou par mail à mldordan@wanadoo.fr

* Conditions de participation:

La date de réception du dossier complet détermine la priorité des places en cas de surnombre, cachet de la poste faisant foi.

Les arrhes d'un montant de 50% sont non remboursables et **valident l'inscription. Aucune inscription ne sera prise en compte sans versement préalable et dossier complet.**

Avant le 12 aout, en cas de force majeure (blessure, maladie ou tout autre motif majeur entraînant une impossibilité pour le stagiaire de participer au séjour), l'association restituera 50% du montant versé. Après cette date, la totalité des engagements étant réglés, l'association ne pourra effectuer aucun remboursement. **Il vous appartient de vous couvrir ou non contre ce risque.** Une assurance annulation à souscrire **simultanément** avec la réservation peut vous être proposée chez Allianz (nous contacter directement ou celine@assurance66.fr).

En participant à un stage A Camp, vous adhérez d'office à l'association ADESIF (cotisation de 50€ valable du 1 janvier au 31 décembre). Les statuts et le règlement intérieur sont à disposition au siège de l'association, 1 rue du jardin d'enfants 66240 Prats-de-Mollo ou envoyés sur demande (contact: adesif@outlook.com).

*** Règles du stage:**

- Les stagiaires sont sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement durant toute la durée du stage. Ils sont tenus d'assister à tous les entraînements et de respecter leur autorité.
- Après 22 h, il est exigé le silence dans les chambres.
- Il est strictement interdit de consommer de l'alcool et de fumer pour les stagiaires mineurs.
- Toute casse ou dégradation sera facturée aux stagiaires responsables.
- Les stagiaires doivent ranger, nettoyer leur chambre et participer à la vie collective dans le logement.
- L'encadrement décline toute responsabilité pour d'éventuels vols d'effets personnels pertes ou oublis quels qu'ils soient.
- Les stagiaires doivent être correctement équipés: casque obligatoire et protection dorsale recommandée, masque, matériel en bon état et adapté au freestyle, crème solaire, chaussons, ...
- Le responsable du séjour se réserve le droit de renvoyer immédiatement tout stagiaire qui ne respecterait pas ce règlement. Aucun remboursement ne sera alors consenti.

ATTESTATIONS

En cas d'accident, il est important que nous disposions des coordonnées de l'assurance qui couvre le participant:

Cochez une case:

- licence n°.....
- Autre:.....
- Je ne possède aucune assurance particulière pour la pratique du wakeboard et je m'engage à en assumer toutes les conséquences.

Je soussigné(e)

- (Accepte de participer/Autorise mon enfant à participer) à toutes les activités du séjour.
- Autorise le responsable du stage à prendre toute mesure en cas d'accident ou de maladie, y compris l'hospitalisation, à faire pratiquer tout examen, investigation et intervention chirurgicale jugés nécessaires par le médecin et par (son/mon) état, y compris l'anesthésie générale.
- M'engage à rembourser le montant des frais médicaux ou autre avancés par les responsables.
- M'engage à rembourser toute casse ou dégradation causée par le stagiaire.
- Déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les modalités.
- Autorise sans limitation de durée, la prise de vues et la publication des images sur lesquelles (j'apparais/mon enfant apparaît) ainsi que leur diffusion sur différents supports pour la vidéo correction, les articles de presse, le site internet, les affiches, ...
- Déclare avoir lu, compris et accepté les modalités d'inscription et le règlement.

Signature du stagiaire majeur ou du représentant légal (Mention manuscrite "lu et approuvé") :

à :

le : / /

MEMO: Vérifiez bien vos assurances

Assurance annulation: C'est un confort dans les options de votre assurance qui vous permet d'obtenir une indemnisation en cas d'accident des sommes engagées lors de votre séjour (cours, location, bris de matériel, abonnement, etc). Allianz par exemple propose une indemnisation en cas de d'impossibilité de participer à toute ou partie d'un séjour (celine@assurance66.fr).

Assurance corporelle obligatoire: Le wakeboard est un sport à risque et les blessures sont fréquentes. Il est impératif que le stagiaire soit très bien assuré pour cette pratique. Pour rappel: Les assurances santé ne remboursent pas les frais de secours, assistance, bris de matériel. Elles ne prennent en charge que le remboursement des frais médicaux.

L'assurance responsabilité civile. Si le stagiaire blesse quelqu'un, qu'il endommage son matériel ou s'il endommage les locaux, il doit payer les dégâts. Commencez par vérifier si l'assurance responsabilité civile incluse dans votre contrat d'assurance habitation ou scolaire couvre bien les activités sportives et les exclusions.

Le remboursement des frais médicaux: le système de sécurité sociale prévoit la prise en charge à 70 % des frais médicaux selon les actes. Si vous êtes bénéficiaire d'une mutuelle et que certains actes ne vous sont pas remboursés en cas d'accident, votre assurance santé interviendra pour vous payer le complément dans la limite du remboursement prévu au contrat.

La garantie assistance et rapatriement permet en cas d'accident la délivrance d'un billet retour pour vous et votre famille, la mise à disposition d'une aide ménagère a domicile, d'un billet A/R pour une personne proche en cas d'accident nécessitant une hospitalisation, une chambre d'hôtel... Regardez bien le montant des remboursements, des indemnisations et des franchises de votre assurance.

L'assurance individuelle accident: Cette garantie est importante car en cas d'accident grave, c'est la garantie individuelle accident (ou garantie accidents de la vie) qui interviendra pour vous verser une indemnité financière. Si vous en possédez une, vérifiez que vous êtes bien assuré pour les sports d'hiver ainsi que les exclusions de votre contrat.